DROIT DES PARTICULIERS

Successions internationales : désigner la loi applicable, liquider et faire reconnaître

Le défunt résidait à l'étranger, un héritier vit hors de France ou le patrimoine comporte un immeuble situé dans un autre pays. Le dossier ne se traite plus comme une succession interne. La loi applicable doit être identifiée avant toute liquidation et la reconnaissance des actes d'un pays à l'autre conditionne l'exécution concrète du règlement. Cette journée est consacrée au seul volet civil et laisse de côté le traitement fiscal. Le participant détermine la loi applicable à la succession, apprécie la portée d'un choix de loi par le défunt, articule régime matrimonial et dévolution puis mobilise les instruments qui permettent de faire reconnaître la qualité d'héritier à l'étranger.

DURÉE	MODALITÉ	TARIF	DÉLAI D'ACCÈS
1 jour — 7 h	**Présentiel ou à distance**	**À partir de 985 € HT**	**11 jours ouvrés après validation du financement.**

Mon Pôle Formation est un organisme certifié Qualiopi. La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : **ACTIONS DE FORMATION** — certificat n° 76 31 02622 31 (SGS ICS)

01 Public visé et prérequis

PUBLIC VISÉ
Notaires et collaborateurs de notaire avocats et juristes patrimoniaux traitant des successions comportant un élément d'extranéité.

PRÉREQUIS
Pratique du règlement des successions en droit interne

POSITIONNEMENT À L'ENTRÉE
Analyse du besoin et test de positionnement. Vos réponses sont partagées avec votre formateur afin d'adapter la formation à votre niveau et votre contexte professionnel.

02 Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, le participant sera capable de :

- Déterminer la loi applicable à une succession comportant un élément d'extranéité
- Apprécier la validité et la portée d'un choix de loi effectué par le défunt
- Articuler la liquidation du régime matrimonial et la dévolution successorale
- Traiter le rapport et la réduction des libéralités en contexte international
- Mobiliser les instruments de preuve de la qualité d'héritier à l'étranger

03 Programme détaillé

M1 Détermination de la loi applicable

- Poser la première question du dossier
- Recherche de la résidence habituelle du défunt
- Choix de loi par le défunt et conditions de validité
- Cas des biens situés dans plusieurs États
- Renvoi et exception d'ordre public
- Cas pratique : Les participants déterminent la loi applicable à trois successions présentant des rattachements différents.

M2 Dévolution et liquidation civile

- Liquider sous l'empire d'une loi étrangère
- Articulation du régime matrimonial et de la succession
- Qualité d'héritier et droits du conjoint survivant
- Réserve héréditaire et protection des héritiers
- Rapport et réduction des libéralités antérieures
- Administration de la succession et pouvoirs des intervenants
- Atelier : Chaque groupe liquide une succession soumise à une loi étrangère puis compare le résultat au droit français.

M3 Preuve des droits et exécution

- Faire reconnaître la qualité d'héritier
- Certificat successoral européen et actes équivalents
- Circulation et acceptation des actes notariés
- Publicité foncière des biens situés hors de France
- Difficultés pratiques avec les établissements financiers
- Mise en situation : Les participants préparent les pièces nécessaires au déblocage d'avoirs détenus à l'étranger.

04 Modalités pédagogiques, méthodes et moyens

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES
Présentiel ou à distance

LIEU / FORMAT
Dans vos locaux — jusqu'à 10 collaborateurs, Paris — Présentiel, À distance — Classe virtuelle

MÉTHODES MOBILISÉES
• Apports théoriques, ateliers et cas pratiques. Support de cours numérique et fiches méthodes fournis.

ENCADREMENT
Formateurs qualifiés et expérimentés, experts de leur domaine, sélectionnés par Mon Pôle Formation.

05 Modalités d'évaluation et de suivi

ÉVALUATION DES ACQUIS
• QCM et mises en situation. Évaluation des acquis en début et en fin de parcours, évaluation à chaud et à froid à 60 jours.

SUIVI DE L'EXÉCUTION
• Émargement des participants
• Certificat de réalisation remis à l'issue de la formation

SANCTION DE LA FORMATION
Attestation de fin de formation et certificat de réalisation remis à chaque participant.

06 Type de reconnaissance

Formation non certifiante — Attestation de fin de formation et certificat de réalisation remis à chaque participant.

07 Modalités d'accès, financement et tarifs

MODALITÉS D'INSCRIPTION
Inscription en ligne, par téléphone, par devis ou via votre OPCO.

DÉLAI D'ACCÈS
11 jours ouvrés après validation du financement.

FINANCEMENTS POSSIBLES
- OPCO et plan de développement des compétences
- FAF et CFP
- France Travail
- Paiement jusqu'à 6 fois sans frais

DATES / SESSIONS
Entrées permanentes

FORMULE	DÉTAIL	TARIF
Inter-entreprises	-10 % dès 2 participants, -15 % dès 3, -20 % à partir de 4 inscrits sur la même session.	**À partir de 985 € HT**

Prix nets — exonération de TVA, article 261-4-4° du CGI.

08 Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Accessible aux personnes en situation de handicap. Contactez notre référent handicap pour construire une solution adaptée : contact@monpoleformation.fr

RÉFÉRENT HANDICAP
Tiffany LESTROUBAC

CONTACT
contact@monpoleformation.fr

09 Indicateurs de résultats

INDICATEUR	RÉSULTAT	MODALITÉS DE CALCUL
Taux de satisfaction	**N/A**	Moyenne des notes de satisfaction des stagiaires sur les 12 derniers mois
Taux d'abandon	**N/A**	Calculé sur les 12 derniers mois

Résultats arrêtés au 29/09/2026. N/A : donnée non disponible ou effectif insuffisant sur la période.

10 Contacts

INSCRIPTIONS ET INFORMATIONS
contact@monpoleformation.fr
01 87 66 57 66

ADRESSE
10a rue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 76420 Bihorel

RÉCLAMATIONS
Par e-mail : contact@monpoleformation.fr